



Facture de résiliation ENGIE

Par philou87

Bonjour, j'ai habité presque 3 ans à une adresse bien précise et mon fournisseur énergie me renvoyait chaque année une facture de régularisation (aout 2021/ aout 2023)

En avril 2024, étant locataire, j'ai appelé mon fournisseur lui disant mon désir de partir début mai d'autant que ma propriétaire avait trouvé un nouveau locataire .

Ce dernier locataire , ayant le même fournisseur d'électricité a tél pour mettre le compteur à son nom vers le 15/05.

C'est là que les ennuis commencent car Engie a mis le compteur au nom de la nouvelle locataire au 25/04.

J'ai appelé Engie qui a reconnu son erreur et me disant que tout serait rétabli sans pb.

Je suis parti le 15/05/2024 mais n'ai jamais reçu de facture de résiliation hormis vers décembre 2024 avec un solde positif de 1713 euros.

J'ai cru à une plaisanterie d'autant que on me disait que cette somme serait versée sur mon compte dans un délai de 10 jours.

J'ai appelé ENGIE qui m'a confirmé cette somme mais qu'il y avait des recherches internes.

Plus tard j'ai reçu des factures exorbitantes et à chaque fois je téléphonais et on me disait que il fallait patienter

Y a t il un délai légal pour payer une facture de résiliation?

Merci de votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour,

"appeler" ne suffit pas forcément pour résilier un contrat, surtout que vous n'avez aucune trace ni de votre demande de résiliation ni de la demande de transfert du locataire suivant.

Avez-vous relevé le compteur sur l'état des lieux de sortie ?

Dans ce cas vous pouvez adresser une mise en demeure par courrier RAR de procéder à la régularisation et fin du contrat à la date de ce relevé avec une copie du document.